



## TITRE PROFESSIONNEL PRODUCTEURICE

### SECTION PRODUCTION

#### OBJECTIFS

Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel ont énormément évolué ces dernières années, tant d'un point de vue technique qu'artistique ou juridique. Le·a producteurice est le·a garant·e artistique et technique de l'œuvre. Il·elle doit alors être au fait de toutes les évolutions de l'industrie, au niveau des technologies innovantes, comme des changements réglementaires. En effet, les métiers ont changé du fait de l'évolution de l'industrie : aujourd'hui, un·e producteurice doit pouvoir aller d'une série télévisée à un film de cinéma en effets spéciaux, en passant par des formats innovants pour le Web ou les plateformes. Il·elle doit pouvoir travailler en équipe ou seul·e, par le biais par exemple de co-production. Ce qui autrefois poussait un·e professionnel·le à faire carrière essentiellement dans un seul genre (à la télévision, au cinéma, en publicité ou clip, en documentaire,...) ne correspond plus à la réalité des pratiques aujourd'hui. La CinéFabrique propose une certification qui prend en compte l'ensemble de ces évolutions et permet aux futur·es professionnel·les d'être au plus près des réalités et des attentes du métier.

Le·la producteur·ice dirige la fabrication d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle (documentaire, série TV, émission, clip, etc.). Il·elle prend personnellement ou partage solidairement la responsabilité financière, technique et artistique de la réalisation de l'œuvre, et en garantit la bonne fin. Le·a producteur·ice supervise l'écriture et le développement du projet, tout en cherchant à réunir les moyens financiers pour le produire. Ainsi, son rôle est aussi bien artistique que financier.

**Bloc 1** - Développer un projet cinématographique ou audiovisuel

**Bloc 2** - Financer un projet cinématographique ou audiovisuel

**Bloc 3** - Assurer la direction la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

**Bloc 4** - Assurer la direction de postproduction d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

**Bloc 5** - Promouvoir et commercialiser une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, et gérer l'après-production

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** - 1<sup>e</sup> année (tronc commun) : 1225h de temps pédagogiques - 9 mois de début septembre à fin mai  
- 2<sup>e</sup> année (spécialisation) : 1631h de temps pédagogiques - 14 mois de début juin à fin juillet  
- 3<sup>e</sup> année (alternance) : 1050h en entreprise et 595h en formation à l'école - 11 mois de fin août à fin juillet

**Lieu :** Présentiel - La CinéFabrique - 5 rue Communieu 69009 Lyon

**Accessibilité :** Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements et un matériel adapté peuvent être prévus. Pour tout besoin ou demande, nous contacter à [info-handicap@cinefabrique.fr](mailto:info-handicap@cinefabrique.fr)

**Coût de la formation :** - 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années : la formation est gratuite  
- 3<sup>e</sup> année : 24 000€ pris en charge par l'employeur

**Méthodes et moyens pédagogiques :** L'enseignement met au centre le dialogue artistique et humain, entre le projet et l'ensemble des acteur·ices qui vont le réaliser. Les étudiant·es bénéficient d'une formation juridique, financière, organisationnelle et artistique, encadré·es par des intervenant·es professionnel·les en activité, ainsi que d'espaces de travail et du matériel afin de développer leurs projets professionnels.

## VALIDATION DU DIPLÔME ET OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

Le titre de « Producteur·ice » ([RNCP37499](#)) est inscrit au RNCP et est délivré par la CinéFabrique sur décision de France compétences en date du 24 avril 2023.

Les titres professionnels s'obtiennent après validation d'un ensemble de compétences nécessaires à l'exercice du métier visé. Pendant leur parcours à la CinéFabrique, les étudiants et étudiantes acquièrent ces compétences lors des modules pédagogiques, des périodes en entreprise et des tournages auxquels ils participent. À la fin de la 3<sup>ème</sup> année, un jury de certification se réunit et valide ou non l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention de la certification professionnelle. Le jury s'appuie sur les éléments suivants : le résultat des évaluations certificatives, le règlement de certification, la liste des candidat·es et le résultat des évaluations des périodes en entreprise.

Parallèlement, à la CinéFabrique Lyon uniquement, au bout de deux années, l'Université Lumière-Lyon 2 accorde aux étudiant.e.s 120 crédits (ECTS) qui valident le Diplôme Universitaire « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia », ce qui leur permet d'entrer en Licence Professionnelle. En troisième année, l'Université Lumière-Lyon 2 leur accorde, sur décision du jury de Licence, la Licence Professionnelle "Technique du Son et de l'Image".

## ET APRÈS

### Débouchés :

- ♦ Producteur·ice
- ♦ Directeur·ice de production
- ♦ Chargé·e de production
- ♦ Secrétaire de production
- ♦ Administrateur·ice de production
- ♦ Régisseur·se général·e

### Depuis 2019 :

96%

d'insertion pro à 6  
mois

100%

de réussite

0%

d'interruption de  
parcours



## ADMISSION À LA FORMATION INITIALE

### Conditions d'inscription à l'examen d'entrée

- Être âgé de 18 à 26 ans dans l'année civile en cours,
- Être de nationalité française ou ressortissant.e de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité,
- Aucun niveau d'étude n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidat.es doivent s'inscrire en ligne. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire sur Parcoursup pour intégrer la CinéFabrique.

Cliquez [ici](#) pour plus d'information sur l'admission à la formation initiale.

## OBTENTION DU TITRE PAR LA VAE

Les parcours VAE sont ouverts à toute personne, sans limite d'âge, de nationalité, de niveau d'études et de statut, et permettent de faire reconnaître son expérience professionnelle afin d'obtenir un de nos titres professionnels. Aucun minimum en terme de durée d'expérience n'est exigé. L'expérience peut avoir eu lieu en France ou à l'étranger, être actuelle ou passée, continue ou discontinuée.

- Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2024
- Les candidat·es doivent envoyer à [formation.continue@cinefabrique.fr](mailto:formation.continue@cinefabrique.fr) leur Livret 1 rempli ([Cerfa n°12818\\*02](#)) ainsi que toutes les pièces justificatives demandées

Pour en savoir plus sur la VAE, n'hésitez pas à nous contacter : [formation.continue@cinefabrique.fr](mailto:formation.continue@cinefabrique.fr)

Responsable Troisième année  
Nicolas Jeanpierre  
[nicolas.jeanpierre@cinefabrique.fr](mailto:nicolas.jeanpierre@cinefabrique.fr)

## CONTACTS

Référente handicap  
Claudie Chaize  
[info-handicap@cinefabrique.fr](mailto:info-handicap@cinefabrique.fr)